VILLE DE
MACAMIC
Une ville de choix

Aux contribuables de la
Ville de Macamic

AVIS PUBLIC

Est donné par la greffière-trésorière adjointe de la Ville de Macamic, que :

Lors de la séance du 5 mai 2025, à 19 heures, le conseil municipal de la Ville de Macamic étudiera la demande de dérogation mineure concernant la propriété suivante:

56, rue Fortin-les-Berges
Lot 4 728 882
Cadastre officiel du Québec

L'objet de la demande est le suivant:

→ Permettre la construction d'un bâtiment secondaire détaché (remise d'entreposage résidentiel) de 24' X 26' (excluant le revêtement) portant la superficie totale des bâtiments secondaires détachés à environ 147 m² au lieu de 120 m² et la possibilité d'avoir une hauteur totale de plus de 5,01 mètres afin de respecter une servitude d'aspect avec les autres bâtiments présents sur le terrain tel que décrit aux Critères de construction et d'aménagement pour le développement domiciliaire Fortin-les-Berges et le Règlement de zonage 07-080 et ses amendements de la Ville de Macamic.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre concernant cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 5 mai 2025 à 19 heures, au 70, rue Principale Macamic.

Donné à Macamic, ce 31 mars 2025

Joëlle Rancourt
Greffière-trésorière adjointe

70, rue Principale, Macamic (Québec) J0Z 2S0
Téléphone : 819 782-4604
Télécopieur : 819 782-4283
Courriel : macamic@villemacamic.qc.ca